# Ondesurbaines



## jeudi 06 Octobre 2022 - n°361

**Finances -** Projets de lois de finances : le calendrier des discussions en cours

Centre-ville et Commerce - Rapport de la Cour des comptes sur la première phase d'Action cœur de ville Energie - Une charte de bonne conduite pour les fournisseurs d'énergie

**Energie -** Face à la crise énergétique, l'Union Européenne mobilisée

Aménagement du territoire - Journées portes ouvertes « France services »

**Sécurité-prévention -** Pédocriminalité sur internet **Attractivité -** Lancement du Grand Prix des Maires RMC 2022

**Finances -** Nouvelles fonctions d'Aides-territoires pour chercher des financements

#### **FINANCES**



# Projets de lois de finances : le calendrier des discussions en cours

C'est à compter de ce lundi 10 octobre que les députés vont examiner à l'Assemblée nationale en séance publique et en procédure accélérée, les deux principaux textes qui intéressent les collectivités locales pour cette rentrée, à savoir le projet de loi de finances pour 2023, et le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027. A partir du jeudi 20 octobre

2022, les députés examineront ensuite le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023. A noter qu'en début de semaine, la commission des finances de l'Assemblée nationale a rejeté le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) présenté par l'exécutif.

Le nouveau dispositif qui devait succéder aux contrats de Cahors, à savoir les « contrats de confiance » (NDLR qui concernent les 500 collectivités locales ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros) a été considérablement vidé de sa substance en ce qui concerne le régime des sanctions. L'objectif de ce dispositif d'origine gouvernemental est de maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités, qui devront « évoluer à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation » durant les cinq prochaines années.

À la suite de la présentation des dispositions intéressant les collectivités locales, *Villes de France* a souligné par un communiqué de presse que la hausse de 210 millions d'euros de la DGF n'était pas à la hauteur de l'inflation, qui impactera fortement les collectivités locales. *Villes de France* demande au Parlement de réévaluer à nouveau le montant de la DGF lors des débats à venir. Face à l'explosion des cours de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice de rémunération de la fonction publique, cette indexation est indispensable pour permettre aux collectivités territoriales de maintenir leurs capacités d'investissement et la continuité des services publics à destination des Français.

Villes de France a aussi indiqué regretter la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui éloigne un peu plus les collectivités de leur autonomie financière et qui alourdit fortement la dette publique nationale. Villes de France restera particulièrement vigilante quant aux garanties de l'évolution de la compensation prévue par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Enfin, Villes de France reste opposée au nouvel instrument visant à contrôler l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités supérieures à 40 millions d'euros et rappelle son attachement au respect de la libre administration des collectivités locales.

## **CENTRE-VILLE ET COMMERCE**



# Rapport de la Cour des comptes sur la première phase d'Action cœur de ville

Dans son rapport définitif publié le 29 septembre 2022, la Cour des comptes a rappelé en premier lieu combien « ce programme s'avère ambitieux et innovant, tant dans sa conception que dans son déploiement. Il a créé une réelle dynamique, en facilitant le développement de projets structurants soutenus par les maires. Il a eu un effet d'entraînement sur les politiques locales, mettant au

cœur des priorités la réhabilitation des villes moyennes et de leur centre ». Sur la période 2028-2022, il apparaît aux rapporteurs « qu'une partie du montant de 5 Md€ annoncée initialement ne sera pas engagée à l'échéance prévue »

. Mais la cour ajoute aussi que ces mêmes opérateurs (État, Action Logement, Banque des Territoires et ANAH) ont pu « consacrer au programme d'autres moyens non spécifiquement fléchés ».

Sollicitée pour avis sur cette enquête, Villes de France avait formulé ses remarques écrites à propos du relevé d'observations provisoires du rapport sur ce programme en juin 2022, notamment après avoir été auditionnée le 18 octobre 2021. Notre association avait alors estimé « que ce premier bilan reste particulièrement positif à bien des égards, et notamment par son effet d'entrainement de nombreuses politiques locales. Malgré la période de confinement qui aurait pu altérer les effets du programme dans les territoires, cette politique publique spécifique apparaît avoir eu une certaine efficacité comme le souligne les nombreuses enquêtes de satisfaction (auprès des élus ou de la population), les baromètres, ou les différents indicateurs développés par les différents partenaires du programme ».

Les rapporteurs demandent notamment que la prolongation du programme jusqu'en 2026 puisse servir à « mener une réflexion sur ses limites et ses adaptations éventuelles ». Concernant l'engagement des collectivités territoriales concernées par le programme, « un suivi exhaustif et régulier de l'origine des financements, de leur affectation et de leur consommation, devrait également être mis en place ».

La Cour formule finalement « trois recommandations en faveur d'un suivi exhaustif et régulier des financements consacrés au programme, d'une amélioration des indicateurs et des données relatives à ce programme et d'une meilleure insertion du programme au sein des politiques d'aménagement du territoire ». (Crédits photo © site internet de la Cour des comptes)

<u>Le rapport définitif</u> (septembre 2022) <u>Les remarques écrites de Villes de France</u> (juin 2022)

### **ENERGIE**



# Une charte de bonne conduite pour les fournisseurs d'énergie

Le 5 octobre, l'État et les fournisseurs d'énergie ont signé une charte d'engagement des bonnes pratiques qui comprend 25 engagements jusqu'à avril 2024.

Parmi ces engagements:

- proposer, en fournisseur de dernier recours, "sous certaines conditions", au moins un contrat à toutes les entreprises et collectivités qui le demandent.

- prévenir les clients deux mois avant le renouvellement du contrat ;
- proposer une offre à une date et à une heure convenue à l'avance, afin de faciliter la mise en concurrence
- favoriser la mise en place de facilités de paiement pour les entreprises ou collectivités qui le demandent et qui connaissent des difficultés.

Des contrôles et des sanctions pourront être menés par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGRCCRF) et la Commission de Régularisation de l'Énergie (CRE).

#### **ENERGIE**



# Face à la crise énergétique, l'Union Européenne mobilisée

Les vingt-sept ministres de l'Énergie de l'Union Européenne ont décidé un nouveau règlement européen dans un contexte de crise énergétique. Les trois mesures qu'il comporte sont : une baisse volontaire de 10% de la consommation électrique ; une baisse obligatoire de 5% pendant les heures de pointe ; un plafonnement des revenus des producteurs d'énergies non gazières à 180 euros

du MWh du 1er décembre au 31 juin (les moyens dégagés seront récupérés par les Etats pour soutenir ménages et entreprises. Cela rejoint le dispositif français de l'ARENH et enfin une contribution temporaire de solidarité sur les profits réalisés en 2022 par les entreprises extractrices et de raffinage de pétrole, gaz et charbon.

# **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



# Journées portes ouvertes « France services »

La seconde édition des journées portes ouvertes de France services se tient en ce moment et jusqu'au 15 octobre prochain. Durant deux semaines, « France services » organise des animations pour accueillir le public et lui faire connaître son offre de service. À la clé, plus de 5 000 événements dans plus de 1 000 France services participantes. Une carte interactive permet de découvrir les animations près de chez soi. Le réseau France services compte, à ce jour, 2 379

structures (agences, bus, espaces dédiés) labellisées à ce jour. France services accompagne les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne. Plus de 5 000 animations dans quelque 1 000 France services participantes sont visibles sur le site dédié : comité usagers, visites guidées, sessions de présentation, ateliers numériques, forum de l'emploi...

En savoir plus

# **SÉCURITÉ-PRÉVENTION**



#### Pédocriminalité sur internet

Dans le cadre de ses travaux, le ministère de l'Intérieur vient de diffuser une fiche d'actualité de la Police nationale (septembre 2022), consacrée à la pédocriminalité sur internet. Cette fiche vient présenter le dispositif de lutte contre un phénomène en augmentation constante depuis les confinements.

#### L'OCRVP

L'Office central pour la répression des violences aux personnes est le service national point de contact, chef de file de la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs. Ce service initie et coordonne des opérations nationales ; ventile les renseignements opérationnels auprès des parquets territorialement compétents pour que les services locaux de PN et de GN soient saisis ; et applique des méthodes d'enquête standardisées avec une prise en compte systématique de la dimension numérique.

Ce service est doté d'un réseau partenarial important : les associations de victimes, les ONG engagées pour obtenir des renseignements sur des pédocriminels à l'étranger dans des pays à structure étatique fragile voire corrompue, et les acteurs institutionnels (ex : partenariat « *livestreaming* » signé avec le parquet de Paris, TRACFIN, les services répressifs américains et Western Union).

L'office est membre :

- des Task forces d'Europol et du FBI ;
- du comité scientifique mis en place en 2019 sur le « retentissement psychologique », sujet porté par l'association des psychologues des unités médico-judiciaires ;
- du groupe de travail ministériel « jeux vidéos : nouveau moyen d'alerte » ;
- de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE).

#### Pharos: la plate-forme nationale

La plateforme nationale PHAROS, depuis 2021, traite, recoupe et oriente les signalements de contenus et de comportements illicites sur Internet aux niveaux judiciaire (identification des auteurs des infractions) et administratif (suppression des contenus et à minima d'une moindre visibilité). Elle adresse aux fournisseurs d'accès à Internet, les sites sur lesquels des images de mineurs à caractère pornographique sont diffusés.

#### De nouveaux outils

- Un portail de signalement des comportements de tourisme sexuel ; actuellement développé par la DCPJ, avec un hébergement sur le site « moncommissariat.fr ».
- Un outil européen de triage des rapports issus des signalements des sociétés de l'internet ayant détecté des contenus pédocriminels (projet Global Response Against Child Exploitation GRACE).

#### De nouvelles mesures à venir

- L'inscription automatique au Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) des auteurs d'infractions graves telles que le viol sur mineur de 15 ans ;
- La diffusion de notices vertes d'INTERPOL afin d'alerter sur les déplacements à l'étranger d'individus présentant des risques sérieux d'agissements pédophiles (ex : une personne déjà condamnée pour des faits de cette nature) ;
- L'entrée en vigueur d'un règlement relatif à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne proposé par la Commission européenne, qui contraindra les fournisseurs de services en ligne y compris messageries privées à



bloquer le matériel utilisé en cas d'abus sexuels sur mineurs.

- La création d'un Centre européen spécialisé contre les abus sexuels en ligne.

#### Télécharger la fiche

# **ATTRACTIVITÉ**



#### Lancement du Grand Prix des Maires RMC 2022

Comme chaque année, à l'occasion du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités, RMC lance le Grand Prix des Maires. L'objectif est de mettre en avant les bonnes pratiques et initiatives des élus locaux issues des territoires.

Six catégories sont proposés (ville sociale et responsable, mobilité et aménagement, développement économique, énergie et environnement,

numérique et services, sport et culture). Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 12 octobre et la remise des prix s'effectuera le 23 novembre à Paris lors du Congrès.

Inscription

#### **FINANCES**



## Nouvelles fonctions d'Aides-territoires pour chercher des financements

Aides-territoires est le service public et gratuit de référence sur les aides aux collectivités : la plateforme en ligne permet de trouver des aides financières et en ingénierie, portées par des acteurs locaux, nationaux et européens, pour donner vie aux projets des commune.

Un compte Aides-territoires est désormais disponible pour simplifier le travail de

recherche d'aides. Comme l'ont déjà fait 3000 agents et élus de collectivités, il est possible de créer un compte pour :

- Réaliser une recherche d'aides territorialisée et thématique ; ?
- Ajouter des projets et y sauvegarder les aides pertinentes ;?
- Partager l'espace avec les collaborateurs ;?
- Paramétrer des alertes pour bénéficier d'une veille personnalisée par email ;?
- Et bientôt bénéficier du partage d'expérience de collectivités portant des projets similaires.?

#### Je crée mon compte gratuitement!

Pour en savoir plus, consultez le tutoriel vidéo (5 minutes) ou inscrivez-vous à la prochaine démonstration mensuelle (1h).

Edité par Villes de France 94 rue de Sèvres - 75007 Paris Tél.: 01 45 44 99 61 http://www.villesdefrance.fr © O.U. © Fotolia

Directeur de la publication Gil Avérous Directeur délégué Jean-François Debat

Rédacteur en chef Guillaume Ségala Rédaction Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard Secrétariat Anissa Ghaidi

